



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>37485</b>	<b>De Mme Véronique Louwagie ( Les Républicains - Orne )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, jeunesse et sports		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale et jeunesse
<b>Rubrique</b> >jeunes	<b>Tête d'analyse</b> >Dispositif TER	<b>Analyse</b> > Dispositif TER.
Question publiée au JO le : <b>23/03/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur le sujet des « territoires éducatifs ruraux » (TER). Le programme TER vise à renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, en construisant des solutions appuyées sur une stratégie territoriale accompagnée par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Cependant, malgré tout l'intérêt du dispositif et la nécessité d'apporter une aide spécifique aux territoires ruraux, elle s'interroge sur la capacité des territoires à remplir ces objectifs en l'absence de moyens supplémentaires. Elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement pour garantir la réussite de cette expérimentation.